

Annexe II c**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

BTS BIOTECHNOLOGIES			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Mathématiques et sciences physico-chimiques		2		4 h	CCF			4 h
Sous-épreuve de mathématiques	U11	1	ponctuelle écrite	2 h	2 situations d'évaluation		ponctuelle écrite	2 h
Sous-épreuve de sciences physiques et chimiques	U12	1	ponctuelle écrite	2 h	2 situations d'évaluation		ponctuelle écrite	2 h
E2 Biologie moléculaire et génie génétique	U2	1	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h
E3 Biochimie structurale et fonctionnelle des protéines	U3	1	ponctuelle écrite	2 h	CCF 1 situation d'évaluation		ponctuelle écrite	2 h
E4 Biologie des procaryotes et des eucaryotes	U4	2		4 h	CCF			4 h
Sous-épreuve de microbiologie et génie fermentaire	U41	1	ponctuelle écrite	2 h	2 situations d'évaluation		ponctuelle écrite	2 h
Sous-épreuve de biologie cellulaire	U42	1	ponctuelle écrite	2 h	2 situations d'évaluation		ponctuelle écrite	2 h
E5 Travaux pratiques de biotechnologies		4	CCF		CCF			8 h
Sous-épreuve de travaux pratiques de biologie moléculaire et de génie génétique	U51	1	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		ponctuelle pratique	2 h
Sous-épreuve de travaux pratiques de biochimie des protéines	U52	1	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		ponctuelle pratique	2 h
Sous-épreuve de travaux pratiques de microbiologie et de génie fermentaire	U53	1	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		ponctuelle pratique	2 h
Sous-épreuve de travaux pratiques de biologie cellulaire	U54	1	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		ponctuelle pratique	2 h
E6 Rapport de stage	U6	4	ponctuelle orale	50 min	CCF 1 situation d'évaluation		ponctuelle orale	50 min
Épreuve facultative : langue vivante étrangère	UF1	1*	ponctuelle orale	20 min	ponctuelle orale		ponctuelle orale	20 min

* Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Remarque : Afin que le travail demandé à l'examen soit proche de situations vécues en milieu professionnel notamment sur le plan de l'organisation du travail et de la nature pluridisciplinaire des tâches correspondantes, les unités U51, U52, U53 et U54 seront regroupées dans un seul dossier de réalisation et le temps global accordé à leur mise en œuvre sera donc de 8 heures. Le travail demandé fera alors apparaître quatre types de questions se référant aux quatre unités évaluées.

Pour les candidats dispensés de certaines unités, si les activités correspondant à celles-ci sont nécessaires à la poursuite de l'épreuve, les réponses et les résultats attendus leur seront fournis et la durée de l'épreuve sera adaptée au travail à réaliser.

Annexe III a

HORAIRES DE FORMATION

ENSEIGNEMENTS	Première année Total (cours+TD+TP)	Deuxième année Total (cours+TD+TP)
Enseignements professionnels		
Biologie moléculaire et génie génétique	3 (2+0+1)	5,5 (2+0+3,5)
Biochimie analytique	5,5 (1,5+0+4)	0
Biochimie structurale et fonctionnelle des protéines	1 (1+0+0) d	5,5 (2+0+3,5)
Microbiologie et génie fermentaire	6 (2+0+4) d	6 (2+0+4)
Biologie et technologies cellulaires	3,5 (1,5+0+2)	4,5 (2+0+2,5)
Bio-informatique et informatique de laboratoire	1,5 (0+0+1,5)	1 (0+0+1)
Anglais	2 (0+2+0) b	1 (0+1+0)
Sécurité	Intégré aux modules	Intégré aux modules
Enseignements généraux		
Expression-Communication (e)	2 (2+0+0)	1 (0+1+0)
Mathématiques	1 (1+0+0) c	2 (1+1+0)
Sciences physiques	5 (2+1+2)	2 (1+1+0)
Projet pluritechnique encadré (a)	0,5 (0,5+0+0)	
TOTAL	31 (13,5+3+14,5)	28,5 (10+4+14,5)
Enseignements de soutien		
Anglais (b)	1 (0+1+0)	
Mathématiques et sciences physiques (c)	1 (0+1+0)	
Biochimie-génie biologique (d)	1 (0+0+1)	
Enseignement facultatif		
Langue vivante étrangère	1 (0+1+0)	1 (0+1+0)

- (a) Cet horaire sera réparti sur l'ensemble de l'équipe pédagogique. Ce projet pluritechnique encadré nécessite 16 heures de travail de la part des étudiants au cours de la première année de formation, heures regroupées dans l'année scolaire entre janvier et mai, en séances organisées selon un calendrier défini.
- (b) En plus de l'horaire indiqué, une heure hebdomadaire complémentaire de TD sera consacrée au soutien des débutants en anglais.
- (c) En plus de l'horaire indiqué, une heure hebdomadaire complémentaire de TD ou de "TP-cours" sera consacrée à la mise à niveau des étudiants issus des sections de baccalauréat technologique STL BGB (soit 0,5 h de mathématiques et 0,5 h de sciences physiques et chimiques). Les étudiants non issus des sections de baccalauréat technologique STL BGB bénéficient également, en plus de l'horaire indiqué, d'une demi-heure hebdomadaire de mise à niveau en sciences physiques et chimiques sous la forme de "TP-cours".
- (d) En plus de l'horaire indiqué, une heure hebdomadaire complémentaire de travaux pratiques sera consacrée à la mise à niveau des étudiants issus des sections de baccalauréat scientifique (soit 0,5 h de TP de biochimie et 0,5 h de TP de microbiologie).
- (e) En relation avec la profession, 3 heures pourront être consacrées à la préparation du CV et des entretiens de recrutement.

Les travaux pratiques seront enseignés à des groupes d'atelier.

En ce qui concerne les **enseignements de soutien**, les horaires indiqués correspondent à une répartition hebdomadaire sur l'année scolaire. Il est évident que ces enseignements seront prévus surtout en début d'année scolaire et que l'organisation horaire correspondante sera laissée à l'initiative des équipes pédagogiques. Les travaux pratiques devront notamment avoir un horaire suffisant pour permettre la mise en œuvre des techniques et leur exploitation.

(suite
 de la
 page
 28)

Annexe IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉPREUVES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU BTS

BTS biotechnologie créé par l'arrêté du 7 avril 1998	BTS biotechnologie créé par le présent arrêté
U1 Français	
U2 Langue vivante étrangère	
U31 Mathématiques	U11 Mathématiques
U32 Sciences physiques	U12 Sciences physiques et chimiques
U4 Sciences biologiques fondamentales et génie biologique	U2 Biologie moléculaire et génie génétique +U3 Biochimie structurale et fonctionnelle des protéines +U41 Microbiologie et génie fermentaire +U42 Biologie cellulaire
U51 Étude de projet	U2 Biologie moléculaire et génie génétique +U3 Biochimie structurale et fonctionnelle des protéines +U41 Microbiologie et génie fermentaire +U42 Biologie cellulaire
U52 Réalisation pratique d'opérations de génie biologique	U51 Travaux pratiques de biologie moléculaire et de génie génétique +U52 Travaux pratiques de biochimie des protéines +U53 Travaux pratiques de microbiologie et de génie fermentaire +U54 Travaux pratiques de biologie cellulaire
U6 Soutenance de rapport de stage ou d'activités professionnelles	U6 Rapport de stage
UF1 Langue vivante étrangère	UF1 Langue vivante étrangère